

Montrouge le 5 mai 2020

Crédit Agricole S.A.

Bureau de l'Assemblée générale du 13 mai 2020

Dans la perspective de la tenue de l'Assemblée générale de Crédit Agricole S.A., qui se tiendra à huis clos le 13 mai 2020 à 10h30, le Conseil d'administration réuni le 5 mai 2020 a constaté qu'à cette date les mesures de restriction aux déplacements et rassemblements dans le contexte de la lutte contre le Covid-19 ne seront que partiellement levées. Afin de limiter l'exposition de chacun au risque sanitaire, il a décidé de faire usage des dispositions relatives à la composition du bureau de l'assemblée prévues par le décret du 10 avril 2020 portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées générale à l'épidémie de Covid-19, dispositions qui permettent de déroger à la règle prévue à l'article L225-101 du Code de commerce selon laquelle les scrutateurs sont désignés parmi les actionnaires représentant le plus de voix.

En conséquence, le Conseil a décidé que le bureau de l'Assemblée générale sera composé :

- de M. Raphael APPERT, vice-président de la SAS rue La Boétie, qui représente l'actionnaire majoritaire de Crédit Agricole S.A., comme premier scrutateur ;
- de Mme FAUJOUR, Secrétaire générale de Crédit Agricole S.A., actionnaire par le biais de son épargne salariale, comme second scrutateur ;
- du Président de l'Assemblée, M. Dominique LEFEBVRE, président du Conseil d'administration.

La composition du bureau est portée à la connaissance des actionnaires par publication sur le site Internet de la société conformément à l'article 8.III du décret précité